



N°6
 Décembre 2016
 LETTRE
 des actions en faveur des
 milieux humides de Franche-Comté

Milieux humides de Franche-Comté



édito

La Franche-Comté est particulièrement riche de milieux humides (plus de 5% du territoire), majoritairement utilisés par l'agriculture et la forêt. Il s'agit essentiellement de prairies humides alluviales, de mouillères, de tourbières... Ce ne sont pas les parcelles les plus faciles à exploiter pour un agriculteur, ni celles dont il dégage son revenu : peu mécanisables, produisant du fourrage plus tardivement, sujettes à davantage de risques sanitaires, ces zones imposent de fait une gestion spécifique, technique et contraignante. Parallèlement sur le plan environnemental, la fauche et/ou la pâture sont indispensables à ces milieux souvent menacés de fermeture.

C'est pourquoi nous prôtons une utilisation rationnelle de nos zones humides, qui conserve à l'agriculture toute sa place et son rôle central pour une gestion durable de la ressource en eau et de la biodiversité.

Notre regard sur ces milieux humides a progressivement évolué, dans un contexte de plus en plus dense : évolutions réglementaires importantes, réalisation de nombreux inventaires, mais aussi sous un angle plus positif et volontariste : concours « prairies fleuries » en milieux humides, mise en place de compensations temporaires pour des pratiques spécifiquement adaptées (MAE, PRCE...).

L'enjeu est maintenant d'accompagner durablement les agriculteurs et propriétaires forestiers pour leur permettre une gestion efficace de ces terrains, compatible à la fois avec leurs objectifs de production et le respect de leur intérêt environnemental. Certaines actions concrètes peuvent déjà être citées en ce sens, comme par exemple le travail de fond réalisé par les agriculteurs de l'association BORPLACAL en Haute-Saône, sur leurs prairies permanentes essentiellement humides, à forte biodiversité. Leur ambitieux programme d'actions met en valeur les services rendus par ces milieux pour l'agriculture. Concernant l'exploitation forestière, les chambres d'agriculture régionale et interdépartementale Doubs-Belfort travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan d'actions et de communication visant à la restauration de boisements humides de bords de cours d'eau.

Au-delà de la gestion individuelle de ces parcelles humides sur les exploitations, il faut aussi impérativement aborder la question des systèmes agricoles, qui résultent des orientations des filières économiques et de la politique menée dans les zones à handicap. Dans les secteurs les plus défavorisés et lorsque les filières de production ne permettent pas une rémunération correcte des exploitants, les élevages sont menacés et des agriculteurs quittent la profession, ce qui accroît le risque de déprise puis de fermeture de ces terrains. Nous déplorons cette situation de même que de nombreux acteurs de l'environnement, conscients

que l'élevage et les éleveurs participent à l'identité et à la richesse patrimoniale et paysagère de notre région. C'est pourquoi la profession agricole régionale se mobilise actuellement pour une politique agricole plus cohérente sur ces territoires.

En conclusion, retenons que les exploitants agricoles et forestiers des zones humides participent à la qualité de notre eau et de notre biodiversité. Faisons en sorte de les garder nombreux sur ces territoires diversifiés et à handicap économique, en leur permettant de vivre décemment de leur métier. Ensemble, favorisons le développement de programmes d'actions ambitieux et toujours concertés avec l'ensemble des acteurs.

François LAVRUT
 Chambre régionale
 d'agriculture
 Bourgogne
 Franche-Comté

Sommaire

Editorial >>> p1 ♦ Dossier :
 les milieux humides, lieux de
 production agricole et sylvicole >>>
 p2/3 ♦ L'animation territoriale
 >>> p4 ♦ Des actions locales en
 faveur des milieux humides >>>
 p5/6/7 ♦ A lire à voir >>> p8

dossier

Les milieux humides, lieux de production agricole et sylvicole

Les milieux humides sont des espaces importants pour la production de ressources. En Franche-Comté, l'activité agricole y est majoritaire.

Des milieux humides supports de cultures

Du fait de la présence de l'eau, nécessaire à la croissance des végétaux, les milieux humides sont devenus des lieux d'implantation des cultures céréalières et maraîchères. Les vallées et plaines alluviales sont particulièrement utilisées pour des cultures gourmandes en eau, comme le maïs. C'est notamment le cas de la basse vallée du Doubs et du Finage, de la vallée de la Loue, du Sud et de l'est du Territoire de Belfort, ou encore du Val de Saône. Les cultures en milieux humides couvrent environ 8 % des surfaces de milieux humides de Franche-Comté.

Si ces milieux riches permettent une croissance rapide des végétaux, la plupart des cultures ne supportent pourtant pas d'avoir les racines inondées trop longtemps. Les secteurs trop humides ont donc souvent été asséchés par des fossés de drainage ou des drains enterrés, afin de pouvoir évacuer l'eau qui sature le sol. Ces transformations profondes ont des conséquences, puisque les milieux humides perdent en grande partie leurs fonctions de stockage et donc d'épuration des eaux.



Des milieux humides majoritairement valorisés par l'élevage

Mais en Franche-Comté, la pluviométrie importante n'a pas permis d'implanter de grandes surfaces de cultures dans les milieux humides, où les sols sont souvent engorgés sur de longues périodes. C'est donc à une autre vocation agricole que les grandes surfaces de milieux humides sont vouées, celle d'être le support d'une activité d'élevage. 40 % des surfaces de milieux humides sont des prairies de fauches ou des pâturages, ce qui en fait de précieux alliés pour les éleveurs. Ils produisent du fourrage en quantité, avec une diversité floristique très importante, et des litières pour les animaux. Les années sèches, les secteurs restés encore verts peuvent fournir des compléments indispensables pour le fourrage.

Néanmoins, les éleveurs qui pâturent dans les milieux humides doivent s'adapter aux contraintes : certains secteurs peuvent être inaccessibles par moment, les inondations peuvent limiter la production de foin, une gestion adaptée du parasitisme est nécessaire, les secteurs les plus humides produisent des laïches, peu appréciées du bétail. Aussi, ce sont la plupart du temps des races adaptées qui s'aventurent dans les marais.

La fauche et le pâturage sont par ailleurs indispensables pour conserver la richesse écologique de nombreux milieux humides. L'élevage, lorsqu'il est adapté aux spécificités des parcelles, constitue ainsi un mode de gestion des espaces naturels à privilégier et à encourager.

Des milieux productifs, mais contraignants

L'abondance de l'eau et des matières nutritives font des milieux humides des lieux de production biologique intense. C'est particulièrement vrai pour les étangs, les roselières (entre 30 et 40 t/ha/an) ou les forêts humides.

A l'inverse, dans certaines zones d'altitude, notamment dans les tourbières hautes alimentées seulement par les précipitations, l'activité biologique est limitée par des apports de minéraux plus faibles et des températures basses. A titre de comparaison, la production biologique des tourbières hautes non boisées est estimée entre 1 et 4 t/ha/an.



Des espèces plus rustiques, comme les Highland cattle par exemple, sont adaptées aux terrains difficiles et marécageux.

Les plantations



La croissance rapide des arbres et la fertilité des sols a entraîné le développement de nombreuses plantations dans les milieux humides, notamment dans les vallées alluviales. En Franche-Comté, les plantations de feuillus, surtout des peupleraies, sont situées majoritairement en plaine, tandis que les plantations de résineux, principalement des pessières, sont localisées sur les massifs. Ce sont 5% des surfaces de milieux humides qui sont couverts par des plantations sylvicoles.

Comme pour les cultures, certaines plantations ont souvent été accompagnées de profondes transformations des écoulements des eaux.

Des enjeux à concilier

Si depuis plusieurs siècles les sociétés ont adapté les usages agricoles et sylvicoles aux conditions particulières des milieux humides, les volontés d'accroissement de la production ont poussé les hommes à modeler les milieux humides, particulièrement au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, souvent pour les assécher, amoindrissant ainsi leurs fonctions hydrauliques. Des pratiques adaptées à ces milieux permettent de garantir, voire d'accroître les fonctions de ces milieux, et donc les services gratuits qu'ils nous rendent.

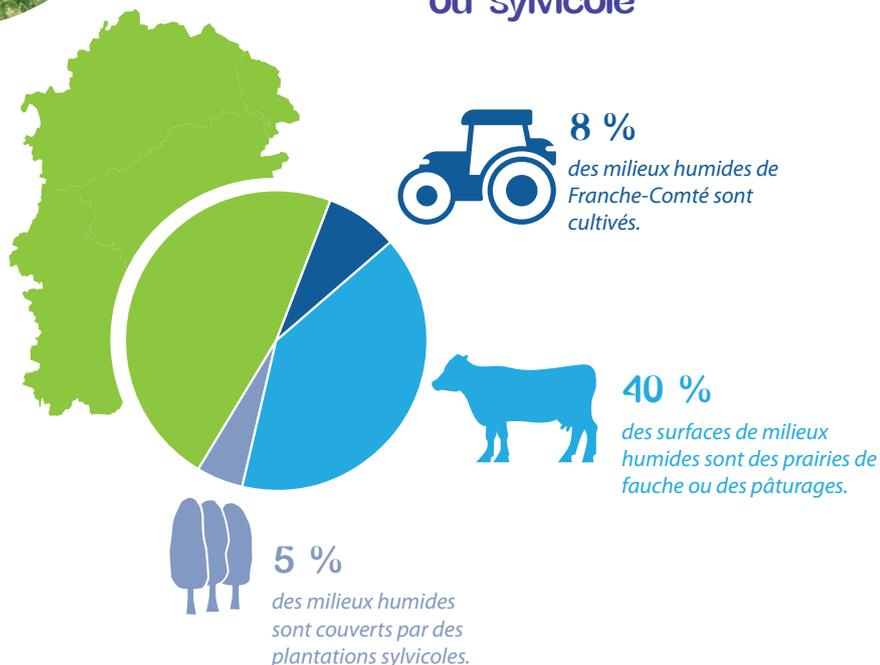
Avec plus de 50 % des surfaces de milieux humides concernées par une activité agricole, dont une grande majorité de prairies, la Franche-Comté a su maintenir une activité d'élevage permettant la conciliation des enjeux.

La majorité des surfaces de milieux humides convoitées pour être urbanisées sont également des surfaces agricoles. Ainsi, préservation des prairies humides et de l'activité d'élevage sont interdépendants.

Manon Gisbert

Animation en faveur des milieux humides de Franche-Comté, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Plus de 50 % des milieux humides francs-comtois ont un usage agricole ou sylvicole



Témoignage

Adrien Poncet, agriculteur à Montholier (39)



Adrien Poncet exploite en conventionnel une prairie humide à Montholier dans le Jura sur 9 ha depuis 5 ans. Signataire d'un bail rural environnemental avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, propriétaire de la parcelle, il loue le terrain au prix avantageux de 12 euros l'hectare. « Intervenir sur un milieu humide sans intrants et avec fauche tardive me paraissait un peu effrayant au départ, explique-t-il. Aujourd'hui je n'y vois que des avantages ! Les deux premières années n'ont pas été très convaincantes mais depuis trois ans, la qualité du foin est excellente : les vaches apprécient son odeur et il est encore très vert à l'intérieur des balles. ». Adrien Poncet fauche 2 ha à partir du 15 juin et les 7 ha restant à partir de mi-juillet. Il fait pâturer la prairie à partir du 15 septembre en dessous de 0,5 UGB (Unité gros bétail) par hectare. Il vend aujourd'hui son lait à un petit industriel pour fabriquer un fromage bourguignon, le Brillat-Savarin.

M l'animation territoriale

Les principales démarches territoriales en Franche-Comté pour l'action en faveur des milieux humides

En Franche-Comté, la gestion des milieux humides est notamment mise en œuvre au travers des démarches territoriales, qui constituent des cadres pour définir des objectifs communs et des mesures à réaliser par différents partenaires. Des outils de planification des projets de territoire, comme les contrats de rivières ou les chartes des parcs naturels régionaux, sont ainsi des relais pour accompagner les actions en faveur des milieux humides, ou les encadrer juridiquement, au travers des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

SAGE : Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau

Le SAGE est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'échelle d'un bassin versant hydrographique ou d'une nappe d'eau souterraine. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, réunis au sein d'une Commission locale de l'eau (CLE). Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il comporte un règlement qui lui confère une valeur juridique.

Contrats de milieux

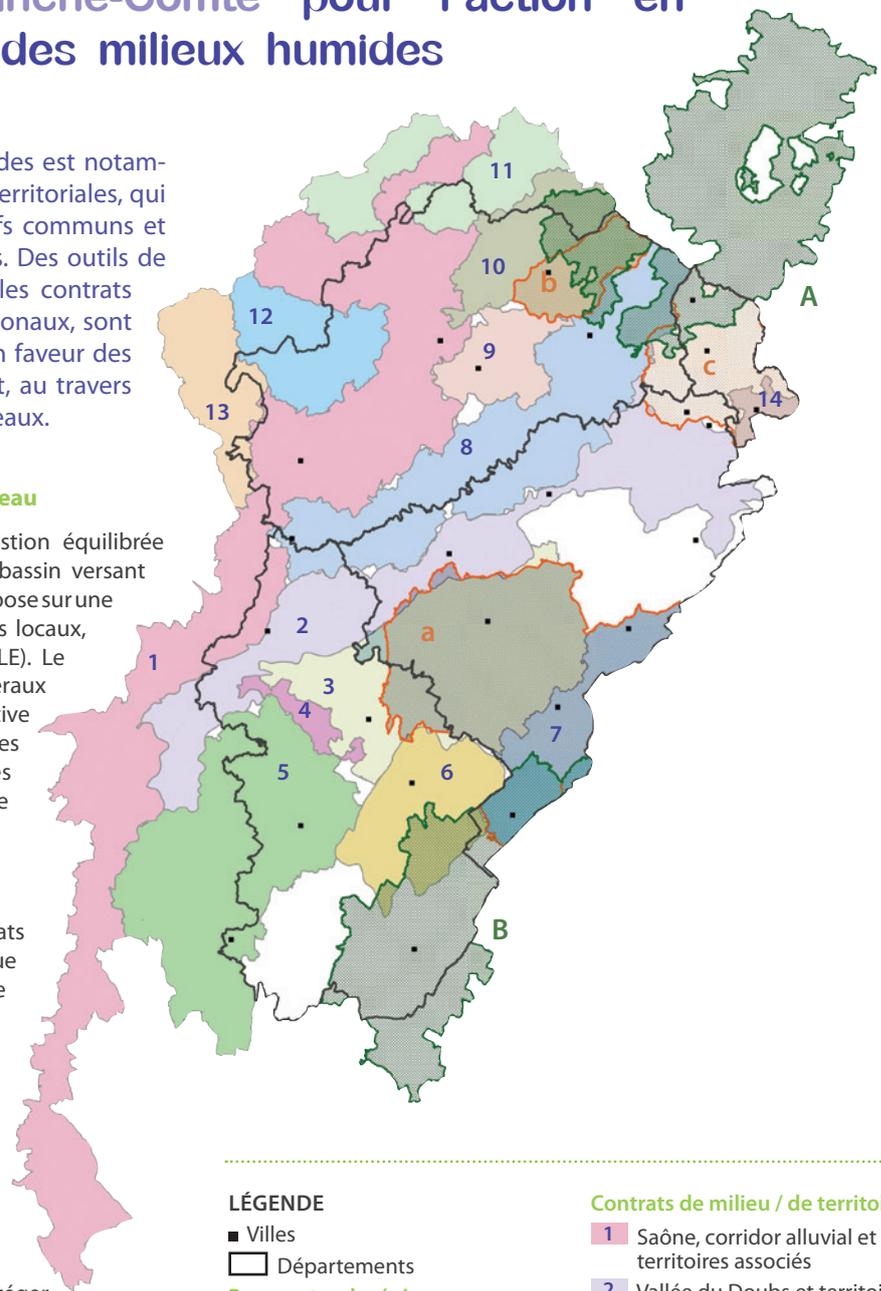
Un contrat de milieu (en Franche-Comté des contrats de rivières ou de territoire) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale et durable, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire et concerté avec des engagements financiers contractuels (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Les acteurs sont regroupés au sein des Comités de rivières.

Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux ont pour objectif de protéger et mettre en valeur des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, la Charte. Les PNR sont des outils dynamiques dans la mise en place des programmes de suivi et de protection des zones humides innovants, caractérisés par une transversalité des actions, qui font se croiser tourisme, pratiques agricoles, aménagement du territoire et préservation des zones humides.

Manon Gisbert

Animation en faveur des zones humides de Franche-Comté
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



LÉGENDE

- Villes
- Départements
- Parcs naturels régionaux**
- A** Parc naturel régional du Ballon des Vosges
- B** Parc naturel régional du Haut-Jura
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux**
- a** Haut-Doubs - Haute-Loue
- b** Nappe du Breuchin
- c** Allan

Contrats de milieu / de territoire

- 1** Saône, corridor alluvial et territoires associés
- 2** Vallée du Doubs et territoires associés
- 3** Loue
- 4** Orain
- 5** Seille (2^e contrat)
- 6** Ain amont
- 7** Haut-Doubs Haute-Loue
- 8** Ognon (2^e contrat)
- 9** Durgeon (2^e contrat)
- 10** Lanterne
- 11** Tête de bassin de la Saône
- 12** Salon-Vannon-Gourgeonne
- 13** Vingeanne
- 14** Allaine

des actions locales en faveur des milieux humides

Bilan de 20 ans d'actions de restauration sur le Dugeon



Principal affluent du Doubs près de Pontarlier, le Dugeon a subi par le passé d'importants travaux de rectification, diminuant dramatiquement sa qualité. Ils sont entre autres à l'origine d'une diminution des peuplements piscicoles, mais ont participé également à l'assèchement des zones humides.

Depuis 1997, un programme de restauration est engagé sur presque 30 km. Dans le même temps, pour évaluer l'impact des travaux, différentes mesures sont réalisées. Les résultats obtenus montrent par exemple que les masses de poissons avant et après restauration ont été multipliées par 1,8 en moyenne sur l'ensemble de la rivière. De même, l'impact sur les zones humides est apprécié en mesurant les niveaux de la nappe. Ces niveaux d'eau ont augmenté de presque 20 cm en moyenne sur la basse vallée.

Ces résultats confirment la pertinence des travaux entrepris qui favorisent les échanges entre le milieu aquatique et l'eau du sol. Ils participent conjointement à l'augmentation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Un rapport plus détaillé sur l'impact de ces travaux paraîtra début 2017.

Sixtine Geffroy, Jean-Noël Resch
Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs



Les populations de poissons ont fortement augmenté depuis les travaux.



La hauteur de la nappe d'eau a augmenté de près de 20 cm.

— moyenne avant travaux
● valeur annuelle avant travaux
— moyenne après travaux
● valeur annuelle après travaux

Une nouvelle Réserve naturelle régionale : la tourbière de la Grande Pile



Après la création en Bourgogne, fin 2015, de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, un nouveau site amélioré depuis le 1er juillet 2016 la représentativité géographique du réseau de sites protégés de la nouvelle région pour les habitats tourbeux : la RNR de la tourbière de la Grande Pile à Saint-Germain (70). Jusqu'alors, seules les deux tourbières de la Réserve naturelle nationale des Ballons comtois bénéficiaient d'un statut réglementaire fort dans le domaine vosgien.

Située à basse altitude (330 m), recouvrant une soixantaine d'hectares, la Grande Pile est restée à l'écart de la dernière glaciation et a enregistré sous sa surface plus de 130 000 ans d'histoire, ce qui lui donne un intérêt géologique et scientifique exceptionnel en Europe. La richesse de son patrimoine naturel, et notamment des cortèges d'odonates, d'oiseaux, de champignons ou de bryophytes, et un fort potentiel d'accueil du public, expliquent également l'investissement fort du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté aux côtés de la Commune pour aboutir au classement du site.

Luc Bettinelli
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



Le pâturage au service du marais de Saône



Depuis environ deux siècles, l'abandon progressif du marais de Saône en tant que zone de pâturage, favorisant un reboisement accru par des plantations d'arbres pour une valorisation économique a été nuisible au maintien de la biodiversité.

Désormais, pour favoriser une gestion équilibrée de cette vaste zone humide de 800 ha et permettre la mise en place rapide d'actions de préservation, le Syndicat du marais de Saône mène un programme de maîtrise foncière et d'usage (achat de terrain, convention, bail...) depuis 2009. Ainsi près de 50 ha de terrains ont été acquis par le syndicat. Parallèlement, environ 30 ha de parcelles boisées (privées, communales ou syndicales) ont fait l'objet de réouverture.

Pour maintenir le milieu ouvert, le pâturage autrefois pratiqué, constitue un moyen écologique d'entretenir les prairies humides, de ralentir la dynamique de reboisement et de préserver les strates herbacées riches en espèces animales et végétales. Sept parcelles représentant environ 50 ha sont mises à disposition d'éleveurs par conventionnement annuel. En 2016, ce sont plus d'une vingtaine de chevaux comtois, camarguais, merens ou koniks qui occupaient ces surfaces.

L'ensemble de ces actions est poursuivi dans le cadre du plan de gestion 2015-2019.

Alexandre Benoit-Gonin
Syndicat mixte du marais de Saône



La Sablonne reméandrée au cœur de la commune de Saint-Loup.

Un chantier nature pour aménager une mare agricole



Des bénévoles se sont mobilisés cet automne pour restaurer une mare en prairie à Chappelle-Voland, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 «Bresse jurassienne», en partenariat avec l'association Jura Nature Environnement, l'exploitant agricole et la Commune. Répondant pleinement aux objectifs de conservation du site Natura 2000, ce chantier participatif avait comme double ambition de réhabiliter cette mare en faveur de la biodiversité (curage superficiel et mise en défend) et d'y aménager un accès à l'eau pour les vaches de la parcelle agricole.

La limitation du pâturage aux abords de la pièce d'eau permettra à la flore de se reconstituer, facilitant ainsi la recolonisation du milieu par la faune. Cette mare agricole de lisière présente un fort potentiel d'accueil pour la reproduction des amphibiens notamment pour le triton crêté, espèce d'intérêt communautaire. Au niveau agronomique, la mise en défens réduit le risque de parasitisme. La rampe d'accès préservera l'eau des souillures et limitera le risque d'embourbement des bêtes. Un exemple simple et peu onéreux pour concilier agriculture et nature !

Julie Besançon

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bresse du Jura



La Sablonne revit à Saint-Loup !

Suite à la volonté de la Commune de Saint-Loup (Jura) de restaurer la Sablonne dans la traversée du village et de valoriser le centre bourg, le Syndicat intercommunal « La Sablonne », assisté par l'EPTB Saône et Doubs, a engagé un projet de restauration du cours d'eau et de création d'une zone humide à proximité.

L'objectif des travaux, réalisés en partie en septembre, était triple :

- la restauration écologique du site ;
- la reconquête de la qualité de l'eau en améliorant l'épuration naturelle ;
- l'amélioration du cadre de vie et du paysage en créant un lieu de promenade et de repos.

Les travaux, d'un montant de 52 500 € TTC aidés à 80 % par l'Agence de l'eau et le Département du Jura, ont consisté en la mise en place de banquettes végétalisées dans le lit de la Sablonne pour lui redonner un gabarit plus naturel, la création d'une zone humide attenante au sein de laquelle un fossé a été reméandré et en la délimitation d'un sentier piétonnier pédagogique.

Même si les travaux ne sont pas finalisés (plantations) et que la nature n'a pas encore repris ses droits, le projet a déjà suscité de nombreuses réactions positives de la part des habitants et des élus locaux !

Stéphane Parra

Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs



Un des plus importants chantiers de restauration de tourbière à Nanchez



Dans le cadre du programme Life tourbières du Jura, le Parc naturel régional du Haut-Jura a terminé cet été d'importants travaux pour réhabiliter la tourbière des Douillons située en contrebas de Chauv-des-Près sur la commune de Nanchez (39).

A partir des années 1850 et jusque dans les années 1970, la tourbe de ce site a été exploitée, d'abord de manière familiale pour le chauffage domestique, puis de manière industrielle pour fournir de la tourbe horticole. Cette exploitation a laissé de nombreuses fosses et fossés de drainage provoquant un assèchement persistant malgré l'arrêt d'exploitation.

Plusieurs mois d'études sur la géologie, le sol, la topographie, les flux d'eau... ont été nécessaires avant de débiter la restauration. Les travaux hydrologiques menés avaient pour objectifs de rétablir la circulation

des eaux, de ralentir les flux d'eau superficiels et de rehausser le niveau de la nappe phréatique, permettant ainsi de relancer la dynamique de production de tourbe.

Les travaux ont été réalisés dans un milieu fragile et selon des principes extrêmement précis. Les techniques de chantier ont donc été adaptées pour limiter au maximum les perturbations. Près de 1250 mètres de fossés ont été oblitérés et 9500 m² de fosses d'extraction ont été remises en eau.

Le chantier engagé sur la tourbière des Douillons, en deux phases pendant 3 mois, est d'une ampleur rare en France et même en Europe. La tourbière devrait maintenant pleinement jouer son rôle patrimonial, écologique et hydrologique. Mais compte-tenu de sa dégradation, il faudra du temps pour que le milieu se restaure totalement.

Pierre Durllet
Parc naturel régional du Haut-Jura

En parallèle aux travaux, près de 800 traverses de chemin de fer, utilisées pour créer des cheminements lors de l'exploitation industrielle, ont été sorties de la tourbière. La SNCF a géré l'évacuation et le retraitement de ces produits très toxiques dans un partenariat avec le Parc du Haut-Jura.



 Visionnez les vidéos sur les travaux du Life tourbières du Jura sur www.life-toubiere-jura.fr

Initiatives corridors, un projet pour mobiliser les citoyens



Le projet « Initiatives Corridors, des initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité en Franche-Comté » est un programme de sensibilisation en faveur de la biodiversité et de la continuité écologique en milieux humides. Il s'agit de sensibiliser et de mobiliser des élus, des citoyens et des collégiens (16 classes de 8 collèges sur 4 territoires) sur les enjeux de

ces milieux, richesses naturelles de Franche-Comté, de façon à pouvoir agir concrètement pour le maintien de la biodiversité et de corridors écologiques de qualité.

En s'appuyant sur des projets d'aménagement de sites, les quatre CPIE de Franche-Comté mènent des actions auprès de ces publics dans l'objectif de les mettre en mouvement par des initiatives concrètes et locales.

Dans le Jura, le programme d'animation scolaire a concerné 4 classes de collèges. Les élèves, après une séance de sensibilisation, ont pu observer les cours d'eau de la Seille et de la Vallière. De leurs observations, ils ont pu transmettre des propositions aux adultes lors d'un échange intergénérationnel.

Parallèlement, à Montmorot (39), l'action citoyenne a débuté le 6 juin dernier par un nettoyage de la Vallière suite aux inondations du

printemps. Les participants ont pris conscience des enjeux liés à la biodiversité et à l'intérêt des zones tampons en tant que corridors écologiques mais aussi comme zones de limitation des inondations.

Les propositions des collégiens et des citoyens ont été étudiées et traduites en actions par un groupe de personnes volontaires. Un plan d'actions concrètes doit être proposé au conseil municipal. Une mare serait ainsi créée avec l'aide des collégiens, et des actions de lutte contre les plantes invasives, telle la renouée du Japon, seraient initiées.

À Indevillers (25), après une phase de sensibilisation, la réflexion des élus et citoyens a porté sur la valorisation de la zone humide présente au centre du village. En s'emparant des enjeux de la biodiversité et des corridors écologiques, le groupe de citoyens les a traduits en objectifs de valorisation des patrimoines du territoire communal. Des outils d'information concrétiseront la démarche.



Catherine Devaux
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Haut-Doubs

Ce programme régional est mené dans 4 secteurs de Franche-Comté, animé par 4 CPIE, grâce au soutien de la Délégation régionale d'EDF et l'unité de production Grand Est, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des Conseils départementaux du Jura et du Doubs.

à lire, à voir

Parution

Un plan d'actions pour les tourbières de la région

Depuis deux ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et une trentaine de structures partenaires travaillent, dans le cadre de l'animation régionale en faveur des zones humides, à la rédaction d'un plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté, pour une durée de dix ans. Validé en octobre 2016, le Plan d'actions est composé de deux parties : un état des lieux qui dresse un bilan de la richesse des tourbières, de leur fonctions et des mesures qui ont été prises en leur faveur, et un volet opérationnel qui prévoit 21 actions à mettre en œuvre collectivement, dans tous les domaines (économie, éducation, recherche...). De quoi dynamiser les actions et renforcer les partenariats !

<http://cen-franche-comte.org/a-plan-d-actions-en-faveur-des-tourbieres-franc-comtoises-art283>



Evènements

Organisez une animation pour la journée mondiale des zones humides 2017 en février

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides vient célébrer la signature de la Convention internationale sur les zones humides, signée le 2 février 1971 à Ramsar. Durant tout le mois de février, des animations seront proposées autour du thème « Les zones humides pour la prévention des catastrophes ». En Franche-Comté, vous pouvez, vous aussi, organiser un évènement. Rendez-vous sur le site : <http://www.pole-tourbieres.org/notre-action/la-journee-mondiale-des-zones/article/edition-2017-de-la-journee>



Participez à la Fête des mares en juin 2017

Depuis 2016, durant la première semaine de juin, la Fête des mares propose des sorties nature, des conférences, des ateliers, des spectacles, etc. Cette année, vous pouvez labéliser votre évènement en faveur des mares qui peut se dérouler du 3 au 11 juin. Vous bénéficierez alors des outils de communication mis à disposition par la coordination nationale, la Société nationale de protection de la nature et le Pôle-relais mares, zones humides et vallées alluviales.

www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares



Contacts

Pour toute information concernant les milieux humides, vous pouvez contacter :



L'animation franc-comtoise

Manon Gisbert
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
manon.gisbert@cen-franche-comte.org
03 81 53 04 02



L'animation départementale du Jura

Cécilia Venet
Fédération départementale des chasseurs du Jura
zones-humides-jura@aricia.fr
03 84 85 19 19



L'animation départementale du Doubs

Bérénice Ibled
Département du Doubs
Berenice.Ibled@doubs.fr • 03 81 25 81 49



L'animation départementale de la Haute-Saône

Timothée Dard
Département de la Haute-Saône
timothee.dard@haute-saone.fr
03 84 95 74 52



L'animation départementale du Territoire de Belfort

Céline Petizon
Conseil départemental du Territoire de Belfort
celine.petizon@territoiredebelfort.fr
03 84 90 93 36

Vidéo

Les travaux de restauration du Creux bleu en image

Le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon a réalisé en 2015 un programme de restauration de l'aval du ruisseau du Creux bleu, permettant d'amélioration de la fonctionnalité de la frayère à brochet de Jallerange dans le Doubs. Un film de 6min30, réalisé par FilmEvasion, présente les travaux de reméandrement. <https://www.youtube.com/watch?v=Cvb6vdD4z9g>

La lettre des actions en faveur
des milieux humides de Franche-Comté
N°6 - DÉCEMBRE 2016

Lettre téléchargeable sur :
www.cen-franche-comte.org

Directrice de publication : Muriel Loriod Bardi (CEN FC) • Coordination : Animation régionale zones humides (CEN FC) • Rédaction : Alexandre Benoit-Gonin (Syndicat mixte du marais de Saône), Julie Besançon (CPIE Bresse du Jura), Luc Bettinelli (CEN FC), Elvina Bunod (CEN FC), Catherine Devaux (CPIE Haut-Doubs), Pierre Durllet (PNR Haut-Jura), Sixtine Geoffroy (SMMMAHD), Philippe Giraud (EPTB), Manon Gisbert (CEN FC), François Lavrut (Chambre régionale d'agriculture BFC), Stéphane Parra (EPTB Saône et Doubs), Jean-Noël Resch (SMMMAHD) • Mise en page : Elvina Bunod (CEN FC) • Crédits photographiques : F. Ravenot (CEN FC), M. Paris (CEN FC), J. Besançon (CPIE Bresse du Jura), L. Bettinelli (CEN FC), S. Moncorgé (CEN FC), B. Cotte (CEN FC), www.nounproject.com, SMMMAHD, 4events, Syndicat mixte du marais du Saône, EPTB Saône et Doubs, P. Durllet (PNR Haut-Jura), CPIE du Haute-Doubs • Relecture : Comité de pilotage de l'ARZH • Imprimé par Simon Graphic sur papier recyclé • Numéro ISSN 2431-3858 / Dépôt légal décembre 2016.

Cette lettre d'information est réalisée avec le soutien financier de :



Milieux humides
de Franche-Comté